



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

NAO 2025 : vous aurez « peanuts » !

Cette année, la négociation obligatoire sur les salaires se résume à un simple jet de cacahuètes : une augmentation générale de 5 à 18 euros par mois et une enveloppe consacrée aux mesures individuelles réduite à peau de chagrin. Voilà pour les propositions de la direction.

Les caisses sont vides. Les salariés devront se contenter d'une petite graine d'arachide plutôt salée à la dégustation.



Décidément, tout part en cacahuètes.

La marge de manœuvre est quasi nulle, la discussion stérile. Pirouettes pour cacahuètes. La troisième réunion de négociation est annulée. On s'est cassé le bout du nez.

Alors si les propositions finales de la direction n'obtiennent pas la signature majoritaire des organisations syndicales, un PV de désaccord sera établi et la direction pourra mettre en œuvre ses mesures de manière unilatérale.

Et attention cela vaut son pesant de cacahuètes

MARS 2025

Sur 5,3 millions d'€, 1,2 millions d'€ seront dédiés aux primes d'intérim et primes exceptionnelles (à la discrétion du manager) et 100 000 € à la résorption des disparités (uniquement pour les salariés en deçà de la médiane de 15%). Et cela est visiblement immuable.

SUIVEZ-NOUS SUR



4 millions d'euros devront donc suffire pour l'exercice 2025. Dans ces circonstances, pas la peine de rêver : exit la mesure générale qui permettrait de compenser l'inflation, exit les revalorisations de primes « mobilité » ou d'intérim, exit la hausse du ticket restaurant...

Et il y a fort à parier que si la direction décide seule, elle privilégiera les mesures individuelles pour 23, voire 27% des effectifs. Les autres attendront le prochain apéro !

Période de disette oblige : le CET sera monétisable à hauteur de 5 jours seulement en 2025 (contre 8 en 2024). Il pourra cependant être alimenté, conformément aux dispositions de l'accord collectif, à hauteur de 22 jours.

Dans ces conditions, la Cfdt réclame une juste répartition des denrées :

- une augmentation des minima grilles qui profite à tous via la prime d'ancienneté,
- la répartition raisonnable des rares mesures individuelles qui pourront être accordées cette année (en privilégiant ceux qui attendent depuis longtemps !),
- la diminution de l'enveloppe des primes exceptionnelles.

Histoire de ne pas travailler pour des cacahuètes...



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : 01 56 22 88 21 - cfdtgroupe@francetv.fr